



**Statement of Hon Boubacar DIARRA, *Président du Réseau Action Mondiale des Parlementaires, Groupe National pour le Mali (PGA/MALI)*, concerning the adoption of UN Security Council Resolution 2085 of 20 December 2012**

*Citation du Député*

«Le vote par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution autorisant le déploiement d'une force internationale au Mali, est le prolongement des actions multiples entamées par notre Pays depuis le déclenchement de la double crise sécuritaire et institutionnelle qui met à dures épreuves l'ensemble des populations maliennes et de leurs sympathisants de par le monde.

Il constitue une suite logique aux implications poussées de la communauté africaine et de la communauté internationale dans le sens de la prise en compte de toutes les mesures qu'impose le recouvrement de l'unité et de l'intégrité du Mali de manière durable.

Ces communautés ont été très tôt préoccupées par l'évolution des situations sécuritaire et humanitaire du nord du Mali, de la partition du territoire national malien et des risques de leur extension à d'autres contrées.

En marquant leur solidarité agissante au peuple malien éprouvé par les agissements et manquements graves orchestrés par les groupes armés, elles ont eu, de manière soutenue, à dénoncer rigoureusement le paroxysme de barbarie atteint par les exactions et dérives commises par les assaillants, à condamner fermement les crimes de guerre perpétrés dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou, dans des localités de la région de Mopti, des crimes odieux sur fond de tueries, de profanations, de démolition de sites pittoresques, de dégradation du paysage culturel des cités occupées.

L'Assemblée nationale du Mali, le Parlement auquel j'appartiens a, depuis le début de la crise sécuritaire, joué un rôle de premier plan, rôle conforme, du reste, à sa vocation constitutionnelle. En rassurant de sa compassion les populations éplorées et meurtries, restées sur place ou déplacées en raison d'actes et gestes hautement répréhensibles, elle a privilégié le retour de la paix et de la cohésion sociales sur toute l'étendue du territoire national, en ne ménageant aucun effort tendant à faire cesser les crimes de guerre, le péril du trésor patrimonial de célèbres cités au passé si glorieux comme Tombouctou.

La destruction irraisonnée d'éléments importants de l'héritage culturel du Mali, pour ne pas dire de l'humanité toute entière dans sa globalité, commise par des factions de fanatiques non représentatives des aspirations démocratiques du peuple malien, cause chez l'ensemble des populations un tel accablement qu'il est difficile de relater la profonde affliction que cela occasionne sur les personnes physiques et morales qui ont à cœur l'enracinement du Mali dans ses vraies valeurs socio culturelles, transmises de génération en génération au fil des siècles et son rayonnement de portée universelle. Il ne revient à l'esprit de personne de douter que le peuple malien, dans sa riche diversité culturelle, se serait volontiers passé des troubles auxquels il fait face aujourd'hui. L'Assemblée nationale du Mali s'est mobilisée de bonne heure pour que cessent les infamies et que soit mis un terme définitif aux crimes odieux perpétrés, çà et là, dans le septentrion malien.

Ses démarches et approches tous azimuts ont permis, entre autres retombées positives, de :

- mettre en œuvre les dispositions de l'accord cadre du 06 Avril 2012 en adoptant les lois prévues dans cet accord en vue d'impulser une sortie de crise susceptible d'apaiser le climat social, d'amorcer le retour au fonctionnement normal des institutions, de favoriser la réconciliation nationale sans laquelle les maux dont souffrent les populations vont demeurer sans solutions pérennes ;
- voter la loi autorisant l'adhésion du Mali au deuxième protocole relatif à la convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, adopté le 26 mars 1999 à la Haye ce, qui a permis à l'UNESCO de prendre en compte la profanation des monuments historiques de Tombouctou et Gao ;
- préparer et organiser diverses missions d'information et de sensibilisation conduites par des délégations parlementaires maliennes dépêchées notamment :

- au siège du parlement Européen
- aux parlements Belge et Danois
- au siège du parlement panafricain.
- rendre une visite à la Cour Pénale Internationale à la HAYE pour l'informer des exactions, des crimes de guerre commis par les rebelles sur l'armée malienne à Aguelhok : le but de cette démarche est de relater la réalité des faits sur le terrain et, partant, de sensibiliser cette Cour avant sa saisine du dossier par le gouvernement malien.

En tant que Président du Réseau Action Mondiale des Parlementaires. Groupe National pour le Mali, mettant objectivement au centre de mes préoccupations quotidiennes, les bouleversements et les soubresauts de toutes sortes qui secouent mon pays, je me réjouis de cette adoption qui permettra efficacement de bouter hors de notre Pays les terroristes et les narco trafiquants de tout acabit. Cette résolution constitue également un début de solution susceptible de mettre fin aux calvaires vécus par nos compatriotes du nord de notre Pays.

---

On-line access to PGA ICC Campaign:

<http://www.pgaction.org/programmes/ilhr/overview.html>  
<https://www.facebook.com/pgaction> -- <http://twitter.com/#!/PGAAction>  
<http://www.flickr.com/photos/pgaction/collections/>